



Le Talmud aurait-il acclamé Robin des bois ?

S'écarter de la faute

Ne pas voler pour faire le bien

Le Talmud rappelle que, même une transgression qui permettrait ensuite l'accomplissement d'un commandement, est interdite. Ainsi, on ne vole pas une bête pour l'offrir en sacrifice, on ne fraude pas l'État pour faire vivre une synagogue ou une école.

תלמוד בבלי מסכת סוכה פרק ג

כט: משנה: לולב הגזול והיבש פסול

ל. משום דהוה ליה מצוה הבאה בעבירה שנאמר והבאתם גזול ואת הפסח ואת החולה [...]

וא"ר יוחנן משום ר' שמעון בן יוחי מאי דכתיב כי אני ה' אוהב משפט שונא גזל בעולה משל למלך בשר ודם שהיה עובר על בית המכס אמר לעבדיו תנו מכס למוכסים אמרו לו והלא כל המכס כולו שלך הוא אמר להם ממני ילמדו כל עוברי דרכים ולא יבריחו עצמן מן המכס אף הקב"ה אמר אני ה' שונא גזל בעולה ממני ילמדו בני ויבריחו עצמן מן הגזל...

Talmud de Babylone, Traité Souca, chapitre 3

29b) Mishna (extrait) : Un Loulav volé ou desséché est impropre.

30a) Parce qu'il s'agit de l'accomplissement d'un commandement par le biais d'une transgression (ce qui est interdit). Comme il est dit dans Malachie (dans un passage de reproches) : « Et puis, vous amenez des [bêtes] volées, ou boiteuses, ou malades. » [...]

Et rabbi Yohanan a dit au nom de rabbi Chimon bar Yohai : comment comprendre le verset dans Isaïe : « Car moi, l'Eternel, j'aime le droit et déteste les rapines exercées par l'injustice » ? Par l'allégorie suivante : Un roi de chair et de sang passant un péage et disant à ses serviteurs « payez la taxe au préposé ». À ceux-ci, s'étonnant : « mais le péage t'appartient ! », il leur répond « je serai un exemple pour tous les voyageurs et ils ne soustrairont plus au péage ». De la même manière, quand le Saint, béni soit-Il, dit « Je suis l'Eternel qui déteste les rapines exercées par l'injustice », il faut également entendre « de Moi, Mes enfants apprendront, et ils se préserveront de voler ».